



Objet :

Contribution de la CCI du Gard à la concertation publique relative au projet de ligne 400kV entre Jonquières-Saint-Vincent et Fos-sur- Mer

RTE a lancé une concertation publique le 12/2/2024 relative à la réalisation d'une infrastructure 400kV devant relier le poste électrique de JONQUIERES ST VINCENT à celui de FOS-SUR-MER. Les motivations de ce projet telles que résumées par l'Etat trouvent leur origine dans un contexte international marqué par des enjeux climatiques, mais aussi par des crises telles celles de l'Ukraine et du Covid qui ont mis en exergue l'impérieuse nécessité de décarboner notre économie et de ré-industrialiser nos territoires pour garantir notre souveraineté dans de multiples domaines.

Sur un plan régional, les équipes de RTE ont expliqué que la matérialisation de ces enjeux conduirait sur le bassin de FOS à un fort besoin électrique des industries actuelles soucieuses d'électrifier leurs process, mais aussi de nouvelles, désireuses de s'implanter pour développer notamment de la production d'hydrogène ou des panneau PV.

Associés aux enjeux d'électrification d'usages multiples tels la mobilité et les pompes à chaleur, RTE projette une forte augmentation des puissances de pointe et des consommations actuelles de la région Provence Alpes Côte d'Azur à moyen / long terme, notamment sur la plaque de FOS.

A court terme, RTE a enregistré 3GW de lettres d'industriels actuels ou potentiels soucieux de décarboner ou de s'installer à FOS. RTE considère indispensable la construction rapide d'une infrastructure 400kV complémentaire à celles existantes pour répondre à cette demande.

La CCI du Gard, comme tous les acteurs industriels ne peut que se réjouir de ces engagements nationaux et régionaux synonymes de croissance et d'emplois pour nos territoires et porte un regard nécessairement positif sur cette ambition.

Pour autant, un certain nombre de questions restent ouvertes à ce stade et interpellent sur les moyens envisagés pour répondre à cette ambition.

En effet, lors des réunions publiques organisées, les parties prenantes ont pu exprimer leurs positions. Celles des parties prenantes du Gard ont notamment porté sur les incidences majeures pour l'économie de l'agri-tourisme (20% environ de l'économie locale) et de la viticulture, mais aussi par les citoyens des communes concernées, tous voyant dans la réalisation de l'ouvrage une atteinte environnementale et patrimoniale majeure pour des décennies.

La CCI du Gard comme elle l'a exprimé lors d'une des premières réunions de concertation à Marseille, attend de RTE qu'elle écoute les avis exprimés et qu'elle trouve une solution de consensus visant à respecter l'ensemble des parties prenantes.

A ce titre la CCI du Gard souhaiterait un complément d'études et/ou d'informations sur plusieurs paramètres.

1 - L'urgence du projet

Plusieurs fois les défenseurs du projet ont pointé la nécessité d'une solution d'ici 2028 pour satisfaire les attentes des industriels potentiels. Si l'on peut se satisfaire de 3GW de lettres d'intention, le temps de décision et de réalisation de projets industriels d'envergure nécessitent parfois un temps plus long qu'escompté et l'échéance de 2028 nous semble courte pour une réalisation de tous, dont un seul porte à lui seul 30% des besoins exprimés.

On peut aussi questionner la matérialité du besoin de production de masse d'hydrogène bas carbone à court terme, telle que le souligne la dernière étude du CEA qui a interrogé 70 industriels majeurs européens (compétitivité de l'hydrogène bas carbone, passage à l'échelle de solutions techniques complexes, financement).

Avec un calendrier moins contraint, peut-être que l'ensemble des parties pourrait retrouver davantage de sérénité pour chercher les meilleurs compromis

2 - Les solutions alternatives

A plusieurs reprises, RTE a été questionné sur les solutions alternatives à la ligne aérienne et a rejeté toutes autres solutions au motif qu'elles ne répondaient pas aux besoins et qu'elles impacteraient de toute façon l'environnement sous d'autres formes.

Ces réponses mériteraient des explications plus approfondies et un partage des conséquences avec les acteurs locaux à commencer par les collectivités concernées.

En premier lieu, l'enfouissement des lignes. RTE a bien expliqué, à Jonquières St Vincent notamment, qu'il conviendrait de construire une station de conversion dans un bâtiment industriel conséquent, préemptant une réponse négative des parties prenantes.

Pour la CCI du Gard, RTE ne peut s'exonérer de présenter ce schéma alternatif, de l'expliquer et de permettre aux intéressés (population, collectivités, acteurs économiques) de s'exprimer.

En second lieu RTE a expliqué que cette solution de « point à point » ne répondait pas à ses besoins. Il aurait sans doute fallu expliquer davantage cela. Si la question est « faciliter les transits d'énergie et sécuriser le réseau électrique de Provence Alpes Côte d'Azur » encore eu-t-il fallu le dire.

Enfin, le sous-dimensionnement des moyens de production en Provence Alpes Côte d'Azur ne pourrait-il être compensé dans une logique de transition par le développement de nouvelles capacités type cycle combiné gaz ? Certes cela ne permettrait pas à court terme de réduire les émissions carbonées, mais ce scénario temporaire pourrait permettre l'exploration d'autres solutions techniques en matière d'infrastructure ou de production d'électricité nucléaire. Elle offrirait également la possibilité d'avoir des certitudes sur les besoins de puissance du bassin de FOS.

Tout cela amène à une nouvelle question : le projet, au-delà de l'apport en puissance, est-il également motivé par un besoin plus global, de long terme, de sécurisation des infrastructures régionales ou inter-régionales ? Auquel cas se poseraient alors de nouvelles questions quant à la solution proposée, rappelant au passage que la situation électrique de PACA résulte d'une décision du Conseil d'Etat du 10/07/2006 de rejeter le projet de ligne 400kV entre les postes de BOUTRE et de BROCC CARROS, et d'une insuffisance notable de moyens de production d'électricité locaux.

Le projet présent empruntant le territoire gardois deviendrait-il une alternative à celui qui n'a pu être réalisé en Provence Alpes Côte d'Azur pour des raisons environnementales ?

Conclusion

Ce projet ne doit pas être celui de la discorde entre territoires. Les finalités sont importantes pour la nation, pour nos régions, nos économies et in fine nos citoyens.

Or il est à ce stade totalement asymétrique entre deux régions frontalières. L'une qui souhaite décarboner massivement un bassin industriel, favoriser l'implantation de nouvelles industries, développer l'emploi et réaffirmer l'excellence de son cadre environnemental.

L'autre qui se verrait imposer des contraintes qui affecteraient durablement sa richesse environnementale et patrimoniale, notamment sur le parcours ouest de la solution envisagée.

La CCI du Gard souhaite ré-affirmer sans ambiguïté son soutien à l'ambition d'un projet visant à renforcer la place d'une industrie vertueuse sur nos territoires, mais considère nécessaire à ce stade le complément d'études ou d'information de la part de RTE sur les points soulevés précédemment.

